

Délibération  
du Conseil de Communauté

---

Extrait du registre des délibérations du  
Conseil de Communauté

Membres élus : 78  
Membres en fonction : 78  
Membres présents : 52  
Membres absents : 26  
Procurations : 08

Séance du 18 décembre 2024  
L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 18 du  
mois de décembre, à 18 h, le Conseil de  
Communauté, légalement convoqué, s'est  
réuni au Centre de Secours Principal des Trois  
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc  
Deichtmann, Président de Saint-Louis  
Agglomération

Date de convocation : 12/12/2024  
Date de transmission : 23/12/2024  
Date de mise en ligne : 24/12/2024

---

**Présents :**

Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, M. DUBOULOZ-MONNET Fabrice, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

**Absents excusés :**

M. ADRIAN Daniel, M. BAUMLIN Christian, M. BERNASCONI Gilbert, M. BOHLY Dominique (pouvoir à Mme ZAKRZEWSKI Valérie), Mme CAZES Hélène, Mme DINTEN Françoise (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), Mme HELGEN Sandrine (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. KAHRIC Franck, Mme KUNTZ Valérie, Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. JUCHS Bernard), M. SAVARY Nicolas, M. SCHMITTER Bernard, M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine (pouvoir à M. LITZLER Thierry), M. WOLGENSINGER André

**Secrétaire de séance :**

Mme SCHMIDIGER Pascale

### 33<sup>ème</sup> QUESTION

#### Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu des délégations accordées par délibérations du 15 juillet 2020 et suivantes (DELIBERATION n°2024-225)

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par Monsieur le Président, sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2024, en application des délégations de principe accordées par délibérations du 15 juillet 2020, du 16 février 2022, du 18 mai 2022 et du 16 novembre 2022 :

#### Point 1-8 des délégations - Accepter les indemnités de sinistres proposées par les compagnies d'assurance et encaisser les chèques correspondants :

- Remboursement de GROUPAMA pour l'indemnisation différée d'un sinistre de 2023 suite à un choc de véhicule contre la porte de l'atelier mécanique, pour un montant de 944,35€ ;
- Remboursement de GROUPAMA pour l'indemnisation des frais de déblai suite à un choc de véhicule contre un mât du Boulevard de l'Europe survenu le 7 septembre 2024, pour un montant de 712,80€ ;

#### Point 2-1-1 des délégations - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, des accords-cadres et leurs marchés subséquents dont le montant est inférieur à 1 000 000 € HT ainsi que toute décision concernant les modifications de ces marchés, dans la limite de 200 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- Conclusion d'un marché de travaux de pose d'arceaux à vélo sur quatre sites de Saint-Louis Agglomération avec la société ALTKIRCH Construction, pour un montant global et forfaitaire de 13 694,50€ HT ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 au marché d'acquisition de conteneurs d'apport volontaire et de pièces détachées pour la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de Saint-Louis Agglomération - Lot n°1 : Acquisition et livraison de conteneurs d'apport volontaire de surface et fourniture de pièces détachées, avec la société ASTECH, ayant pour objet de modifier le montant maximum de l'accord-cadre à 300 745,40 €HT, soit une incidence financière de +745,40 €HT sur le montant maximum de 300 000 €HT initialement prévu, soit une augmentation de +0,248% ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 au marché d'entretien, fourniture et livraison des pompes installées dans les piscines de Saint-Louis Agglomération - Lot n°2 : Réparation et maintenance des pompes doseuses existantes et achat de systèmes complets de pompes doseuses de flocculants, avec la société IWAKI France, ayant pour objet l'ajout de prix nouveaux de pièces détachées, sans incidence financière ;
- Signature d'une modification de marché public n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de mise en conformité et de réaménagement de la déchetterie de Bartenheim avec le Cabinet Merlin Agence Est, ayant pour objet d'adapter le montant du contrat de maîtrise d'œuvre au regard de la diminution de l'emprise des travaux à réaliser et de la diminution des

- honoraires qui en découle, impliquant une diminution du montant du marché de maîtrise d'œuvre de -6 927,97€ HT, passant ainsi le montant du marché de 23 604,81 € HT à 16 676,84 € HT ;
- Signature d'une modification de marché public n°1 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans le cadre des études d'opportunité et de faisabilité du contournement de Hésingue/Hégenheim avec la société SERUE INGENIERIE, ayant pour objet de clarifier le groupement attributaire du marché, sans incidence financière ;
  - Signature d'une modification de marché public n°1 au marché de réaménagement de l'espace vert à l'arrière de la Maison de Santé de Folgensbourg, avec la société SN MULLER PAYSAGE, ayant pour objet l'intégration de prix nouveaux au Bordereau des Prix Unitaires, sans incidence financière ;
  - Signature de deux modifications de marché public n°9 et n°10 au marché d'impressions et de reproductions de divers supports de communication de Saint-Louis Agglomération pour les années 2023-2026, avec la société GYSS IMPRIMEUR, ayant pour objet de modifier le Bordereau des Prix Unitaires par l'adjonction de prix nouveaux, sans incidence financière sur les montants minimum et maximum de l'accord-cadre ;
  - Signature d'une modification de marché public n°1 au marché de prestations de maintenance des équipements installés sur les différents sites de Saint-Louis Agglomération, pour la période 2024-2027 - Lot n°4 : Ascenseurs, avec la société FELLER INDUSTRIES, ayant pour objet de modifier le montant maximum annuel de la partie à bon de commande correspondant à la maintenance corrective, augmentant le montant maximum annuel de 15 000 € HT à 18 000€ HT, soit une incidence financière de +20 % à la hausse ;
  - Signature d'une modification de marché public n°1 au marché de prestations de maintenance des équipements installés sur les différents sites de Saint-Louis Agglomération, pour la période 2024-2027 - Lot n°8 : Portes sectionnelles et coulissantes, portails automatiques, avec la société FELLER INDUSTRIES, ayant pour objet l'intégration de prix nouveaux dans la partie forfaitaire correspondant à la maintenance préventive, passant le montant de la partie globale et forfaitaire de 2 665,00 € HT à 2 795,12€ HT, soit une incidence financière de 4,9% à la hausse ;
  - Signature d'une modification de marché public n°2 au marché de prestations de maintenance des équipements installés sur les différents sites de Saint-Louis Agglomération, pour la période 2024-2027 - Lot n°4 : Ascenseurs, avec la société FELLER INDUSTRIES, ayant pour objet d'acter les conséquences de d'une opération de restructuration interne du groupe SCHINDLER, et de définir les modalités de substitution de la société SCHINDLER à la société FELLER INDUSTRIES MULHOUSE, sans incidence financière sur le montant du marché ;
  - Signature d'une modification de marché public n°2 au marché de prestations de maintenance des équipements installés sur les différents sites de Saint-Louis Agglomération, pour la période 2024-2027 - Lot n°8 : Portes sectionnelles et coulissantes, portails automatiques, avec la société FELLER INDUSTRIES, ayant pour objet d'acter les conséquences d'une restructuration interne du groupe SCHINDLER, et de définir les modalités de substitution de la société SCHINDLER à la société FELLER INDUSTRIES MULHOUSE, sans incidence financière sur le montant du marché ;
  - Signature d'une modification de marché public n°1 de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour l'installation de centrales photovoltaïques sur les toitures de bâtiments appartenant à Saint-Louis Agglomération - Marché

- subséquent n°2 – Mission de maîtrise d'œuvre pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur le site sportif de Village-Neuf, avec la société BET PROJELEC, ayant pour objet le redécoupage des honoraires de maîtrise d'œuvre entre le mandataire BET PROJELEC et le co-traitant ESPACE INGB, sans incidence financière sur le montant du marché subséquent ;
- Signature d'une modification de marché public n°2 à l'accord-cadre de gestion et d'animation des activités Enfance-Jeunesse sur les secteurs du Pays de Sierentz et de la Porte du Sundgau, avec la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace, ayant pour objet de modifier le CCTP ajoutant la mention du rapport complémentaire à remettre au plus tard le 28 février de l'année N+1, sans incidence financière ;
  - Signature d'une modification de marché public n°2 au marché de travaux de remise en état des déchetteries de Village-Neuf, Kembs et Sierentz avec la société COLAS France, ayant pour objet l'ajout de prestations complémentaires sous la forme de prix nouveaux dans le Bordereau des Prix Unitaires ;
  - Signature d'une modification de marché public n°3 au marché d'entretien, fourniture et livraison des pompes installées dans les piscines de Saint-Louis Agglomération – Lot n°1 : Réparation, maintenance et achat de pompes de circulation pour les piscines, avec la société BME Machines Tournantes, ayant pour objet l'ajout de 21 nouveaux prix, sans incidence financière ;
  - Conclusion d'un marché de travaux d'aménagement du site de déchets verts de Ranspach-le-Haut, avec la société COLAS France, pour un montant global et forfaitaire de 8 500€ HT ;
  - Conclusion d'un marché pour le réaménagement d'un garage en bureau et création d'un carport à la Gendarmerie de Hagenthal-le-Haut – Lot n°1 : Gros œuvre/ démolition, avec la société ALTKIRCH Construction, pour un montant global et forfaitaire de 8 069,48€ HT ;
  - Conclusion d'un marché pour le réaménagement d'un garage en bureau et création d'un carport à la Gendarmerie de Hagenthal-le-Haut – Lot n°2 : Serrurerie/ couverture bac/ zinguerie, avec la société ROMAN, pour un montant global et forfaitaire de 18 569,50€ HT ;
  - Conclusion d'un marché pour le réaménagement d'un garage en bureau et création d'un carport à la Gendarmerie de Hagenthal-le-Haut – Lot n°3 : Menuiserie extérieure PVC, avec la société LINEA, pour un montant global et forfaitaire de 5 031,92€ HT ;
  - Conclusion d'un marché pour le réaménagement d'un garage en bureau et création d'un carport à la Gendarmerie de Hagenthal-le-Haut – Lot n°4 : Doublage/ faux plafond ; avec la société MEYER ISOLATION, pour un montant global et forfaitaire de 4 456,50€ HT ;
  - Conclusion d'un marché pour le réaménagement d'un garage en bureau et création d'un carport à la Gendarmerie de Hagenthal-le-Haut – Lot n°5 : Electricité/ chauffage, avec la société KOCH, pour un montant global et forfaitaire de 8 690,00€ HT ;
  - Conclusion d'un marché pour le réaménagement d'un garage en bureau et création d'un carport à la Gendarmerie de Hagenthal-le-Haut – Lot n°6 : Menuiserie bois intérieure et extérieure, avec la société STEPHAN, pour un montant global et forfaitaire de 3 806,89€ HT ;
  - Conclusion d'un marché pour le réaménagement d'un garage en bureau et création d'un carport à la Gendarmerie de Hagenthal-le-Haut – Lot n°7 : Carrelage, avec la société BURGER, pour un montant global et forfaitaire de 1 663,00€ HT ;

- Conclusion d'un marché pour le réaménagement d'un garage en bureau et création d'un carport à la Gendarmerie de Hagenthal-le-Haut – Lot n°8 : Peinture intérieure/ extérieure, avec la société PEINTURE EHRET, pour un montant global et forfaitaire de 2 256,40€ HT ;
- Conclusion d'un marché de travaux de réfection des enrobés de la déchetterie de Village-Neuf, avec la société COLAS France, pour un montant global et forfaitaire de 12 370,00€ HT ;
- Conclusion d'un marché de travaux paysagers du stade nautique à Saint-Louis avec la société SN MULLER PAYSAGES pour un montant global et forfaitaire de 3 111,00€ HT ;

Point 4-2 des délégations – Décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler les baux relatifs à des biens immobiliers, à usage privé ou commercial, pour une durée inférieure ou égale à douze ans, à titre gratuit ou onéreux :

- Conclusion d'une convention de mise à disposition de services et de moyens à la pépinière d'entreprises de Schlierbach avec EI MANUFACTURE Z du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 31 octobre 2026 pour un montant de 1 068,00€ TTC du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 31 octobre 2025 puis de 1 188,00€ TTC du 1<sup>er</sup> novembre 2025 au 31 octobre 2026 ;
- Signature d'un avenant n°1 à la convention du 2 novembre 2023 portant autorisation d'occupation précaire d'un terrain aux abords de la Pépinière de Schlierbach, avec la société Adam&Hermann, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 31 octobre 2025, pour un montant mensuel de 72,00€ TTC ;
- Conclusion d'une convention de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services de Saint-Louis, le 18 novembre 2024 après-midi avec la Collectivité Européenne d'Alsace, à titre gratuit ;
- Conclusion d'une convention de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services de Saint-Louis, le 21 novembre 2024 après-midi avec la Ville de Saint-Louis, à titre gratuit ;
- Conclusion de conventions de mise à disposition d'équipements sportifs de Saint-Louis Agglomération, pour 4 années scolaires, à compter du 2 septembre 2024 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2028, avec divers établissements scolaires du territoire, selon les tarifs en vigueur approuvés par délibération du Conseil de Communauté.

Montant des engagements comptables pendant la période considérée :

- 418 679,48 € en section de fonctionnement
- 366 359,90 € en section d'investissement

Le Conseil de Communauté prend acte du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président sur la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2024.

---

Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 20 décembre 2024

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDTGER

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

